

# LISTE DE CONTRÔLE POUR UNE DEMANDE DE PERMIS DE JUGE DE CONFORMATION

Nom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Conformément à la politique, les juges doivent démontrer qu'ils ont étudié au moins 75 % des races qu'ils souhaitent juger, en utilisant au moins trois des activités figurant dans la liste ci-dessous. Un minimum de trois activités éducatives différentes doit être daté dans les cinq années précédant immédiatement la demande. Cependant, une fois qu'un document a été utilisé pour l'approbation d'un permis de juger, il ne peut plus être utilisé à nouveau. Veuillez consulter la politique pour plus de détails et n'oubliez pas de joindre cette liste de contrôle à votre demande de permis de juger des concours de conformation.

1. Combien de races demandez-vous à juger? \_\_\_\_\_
2. Demandez-vous un permis pour juger un groupe complet? Oui  Non
3. Veuillez énumérer les races pour lesquelles vous avez présenté un dossier d'éducation.


ACTIVITÉS ÉDUCATIVES	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS	INSCRIRE LA RACE À CÔTÉ DE L'ÉDUCATION APPROPRIÉE	À L'USAGE DU BUREAU
La participation à des séminaires et des ateliers présentés par des groupes d'étude, des clubs de race(s) spécifique(s), des clubs toutes races ou toute organisation du domaine des chiens de race pure. Chaque présentation doit être suffisamment longue pour porter le nom de séminaire, l'idéal étant 90 minutes au minimum. Ces séminaires et ateliers ne se limitent pas à ceux présentés au Canada.			
La participation à des séminaires en ligne – la discussion portant sur une seule race ou plusieurs races ou sur un sujet relatif au jugement.			
La participation à un mentorat à l'extérieur de l'enceinte organisé lors d'une exposition de race spécifique nationale, régionale ou locale avec un juge détenant un permis ou avec une personne qui a fait l'élevage de la race spécifique présentée à l'exposition pendant un minimum de 15 ans. Le juge doit détenir un permis lui permettant de juger cette race spécifique. Ces expositions de race spécifique ne se limitent pas à celles tenues au Canada.			
La visite réelle ou virtuelle d'un chenil ou d'un éleveur en vue d'un travail de mentorat concernant une race qui est ou a été élevée par ce chenil ou cet éleveur. Ces visites ne seront pas limitées aux chenils ou aux éleveurs du Canada.			
Une compilation des livres lus et des vidéos regardées sur une ou des races, des standards de race illustrés étudiés et/ou des sites Web de club de race étudiés au cours des cinq dernières années dans le but d'améliorer le jugement des chiens de race pure. Des photocopies des couvertures, des encarts, des pages d'accueil des sites Web peuvent être soumises comme preuve.			
La participation à un cours officiel sur le jugement en conformation des chiens de race pure suivi au cours des cinq dernières années.			
Assister à une compétition de performance se rapportant au but de la création de la race, par ex. : concours et épreuves sur le terrain. Il faut documenter cette activité sur le formulaire approprié.			
Autre - Si vous soumettez une autre formation pertinente qui n'est pas mentionnée ci-dessus, veuillez l'indiquer ici.			

## CONFORMATION JUDGES PERMIT EDUCATION CHECKLIST

Name: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

In accordance with policy, judges must show study of a minimum of 75% of the breeds they are applying to judge, using at least 3 of the activities from the list below. A minimum of 3 different educational activities must be dated within the 5 years immediately preceding the application. However, once a document has been used towards approval of a judging permit, it cannot be used again. Please review the policy for specific details and remember to submit this checklist with your Application For Conformation Judging Permit.

1. How many breeds are you applying to judge? \_\_\_\_\_

2. Are you applying to judge a whole Group? Yes  No

3. Please list the breeds for which you have submitted education.


EDUCATIONAL ACTIVITIES	SUPPORTING DOCUMENTATION	LIST THE BREED BESIDE THE APPROPRIATE EDUCATION	FOR OFFICE USE
Participation in seminars presented by judge study group, breed specialty clubs, all breed clubs, or any other purebred dog related organization. Each presentation must be of substantial length to qualify as a seminar. An ideal being a minimum of 90 minutes. Such seminars are not limited to those held in Canada.			
Participation in an on-line seminar regarding a single breed, multiple breeds or judging related topic.			
Participation in organized ringside mentoring at a National, Regional, or Local Breed Club Specialty Show with a licensed judge, or with an individual that has bred the Specialty Show breed for a minimum of 15 years. The licensed judge must be licensed to judge the specific breed. Such specialties are not limited to those held in Canada.			
Actual or Virtual visits to a kennel or with a breeder for the purpose of being mentored with regard to a breed that is, or has been, bred at that kennel or by that breeder. Such visitations will not be limited to kennels/breeders in Canada.			
Compilation of breed related books read, videos watched, illustrated breed standards reviewed, and/or breed club websites that were reviewed within the past 5 years for the purpose of improving the judging of purebred dogs. Photocopies of covers, inserts, home pages must be submitted for verification.			
Participation in a formal course of study related to the judging of purebred dogs within the past 5 years.			
Attendance at a performance event relevant to the purpose of the breed ie: Field Trials & Tests. Documentation must be provided.			
Other - If you are submitting other relevant education that is not listed above, please indicate it here.			